LA
FRANCE LIBRE.

Quæ, quoniam in foveam incidit, obruatur.
Puiſque la bête eſt dans le piége, qu'on l'aſſomme.
CIC. PHILIP. IV.

Par M. DESMOULINS, Avocat au Parlement de Paris, Electeur du Bailliage de Vermandois.

TROISIEME ÉDITION.

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY

LA FRANCE LIBRE.

Par M. DESMOURINS, Avocat au Parlement de Paris, Député du Bailliage de Vermandois.

TROISIEME EDITION.

1789.

LA

FRANCE LIBRE.

A la marge de son exemplaire de l'histoire universelle de d'Aubigné, on est bien surpris de trouver ce vœu écrit de la main de Mézerai, il y a cent soixante ans: *Duo tantùm hæc opto ; unum, ut moriens Populum Francorum liberum relinquam ; alterum, ut ità cuique eveniat, sicut de Republicâ merebitur.* C'est ainsi, que parmi les Seize, les honnêtes gens & ceux qui n'étoient pas d'imbécilles fanatiques, s'étoient formé, dit de Thou, je ne sais quel plan de république. Il y a eu, de tout temps, en France, des patriotes qui ont soupiré pour la liberté.

Le retour de cette liberté chez les Fran-

çois étoit réſervé à nos jours. Oui, elle eſt déja ramenée parmi nous; elle n'y a point encore un temple pour les états généraux, comme celui de Delphes, chez les Grecs, pour les aſſemblées des amphyctions; celui de la concorde chez les Romains pour les aſſemblées du ſénat; mais déja ce n'eſt plus tout bas qu'on l'adore, & elle a par-tout un culte public. Depuis quarante ans, la philoſophie a miné de toutes parts ſous les fondemens du deſpotiſme; & comme Rome, avant Céſar, étoit déja aſſervie par ſes vices, la France, avant Necker, étoit déja affranchie par ſes lumieres.

Ecoutez Paris & Lyon, Rouen & Bordeaux, Calais & Marſeille; d'un bout de la France à l'autre, le même cri, un cri univerſel ſe fait entendre. Quel plaiſir pour un bon citoyen de parcourir les cahiers des provinces! & comme cette lecture doit porter la rage dans le ſein de nos oppreſſeurs! Que je te remercie, ô Ciel, d'avoir placé ma naiſſance à la fin de ce ſiecle! Je la verrai donc s'élever dans toutes nos places, cette colonne de bronze que demande le cahier de Paris, où ſeront écrits nos droits, & l'hiſtoire de la révolution, & j'apprendrai à lire à mes enfans dans ce ca-

téchiſme du citoyen que demande un autre cahier. La nation a par-tout exprimé le même vœu. Tous veulent être libres. Oui, mes chers concitoyens, oui, nous ſerons libres; & qui pourroit nous empêcher de l'être? Les provinces du Nord demandent-elles autre choſe que celles du Midi? & les pays d'élection ſont-ils donc en oppoſition avec les pays d'état, pour que nous ayons à craindre un ſchiſme & une guerre civile?

Non, il n'y aura point de guerre civile. Nous ſommes plus nombreux, nous ſerons les plus forts. Voyez la capitale même, ce foyer de corruption, où la monarchie, ennemie-née des mœurs, ne veille qu'à nous dépraver, qu'à énerver le caractere national, à nous abâtardir, en multipliant autour de la jeuneſſe les pieges de la ſéduction, les facilités de la débauche, & en nous aſſiégeant de proſtituées; la capitale même a plus de trente mille hommes prêts à en quitter les délices, pour ſe réunir aux cohortes ſacrées de la patrie au premier ſignal, dès que la liberté aura levé ſon étendard dans une province, & rallié autour d'elle les bons citoyens. Paris, comme le reſte de la France, appelle à grands cris la liberté. l'infâme police, ce monſtre à

dix mille têtes, ſemble enfin paralyſé dans tous ſes membres. Ses yeux ne voient plus, ſes oreilles n'entendent plus. Les patriotes élevent ſeuls la voix. Les ennemis du bien public ſe taiſent, ou s'ils oſent parler, ils portent à l'inſtant la peine de leur félonie & de leur trahiſon. Ils ſont forcés de demander pardon à genoux. Linguet eſt chaſſé par les députés du milieu d'eux, où l'impudent s'étoit gliſſé; Maury eſt chaſſé par ſon hôte; Deſprémeſnil hué juſques par ſes laquais; le garde-des-ſceaux honni, conſpué au milieu de ſes maſſes; l'archevêque de Paris lapidé; un Condé, un Conti, un d'Artois, ſont publiquement dévoués aux Dieux infernaux. Le patriotiſme s'étend chaque jour, dans la progreſſion accélérée d'un grand incendie. La jeuneſſe s'enflamme: les vieillards, pour la premiere fois, ne regrettent plus le temps paſſé; ils en rougiſſent. Enfin, on ſe lie par des ſermens, & on s'engage à mourir pour la patrie.

Ses ariſtocrates, les vampires de l'état eſperent dans les troupes, & j'en ai entendu ſe vanter publiquement que les ſoldats ſe baigneroient dans notre ſang avec plaiſir. Non, chers concitoyens, non, les ſoldats

n'assassineront pas avec plaisir leurs freres, leurs amis. Des François qui combattent pour les élever, eux soldats, aux grades militaires, pour rendre à la profession des armes sa noblesse originelle, pour que ce ne soit point un métier plus infâme que celui des bourreaux; car les bourreaux ne versent de sang que celui que demandent les loix, & nos soldats étoient prêts à verser tout le sang dont le despotisme a soif. Non, ces soldats, esclaves de huit ans, héros plus avilis que nos laquais, & soumis aux coups de bâtons, punis par les galeres d'une désertion, qui, dans la paix, ne peut jamais être un crime, & peut quelquefois être un devoir, & qu'en temps de guerre même on ne doit punir que par l'infamie, & comme Rome châtia ceux qui avoient fui à Cannes; ces soldats que nous voulons affranchir, ne tourneront point leurs armes contre leurs bienfaiteurs; ils viendront se réunir en foule à leurs parens, à leurs compatriotes, à leurs libérateurs, & les nobles s'étonneront de ne voir autour d'eux que la lie de l'armée, & le petit nombre des assassins & des parricides. Une pareille milice se dissipera devant la multitude innombrable des patriotes,

comme les brigands devant le juſtice.

Gardons-nous donc bien d'accepter la tranſaction que propoſent les ariſtocrates. Il vaut mieux, a dit avec raiſon l'Abbé Sieyes, ne point faire de conſtitution, que d'en faire une mauvaiſe. Nous ſommes sûrs de triompher. Nos provinces ſe rempliſſent de cocardes comminatoires. Nous avons une armée non encore oſtenſible & campée, mais enrôlée & toute prête, une armée d'obſervation. Cette armée eſt de plus de quinze cent mille hommes. Pour moi, je me ſens le courage de mourir pour la liberté de mon pays, & un motif bien puiſſant entraînera ceux que la bonté de cette cauſe ne détermineroit pas. Jamais plus riche proie n'aura été offerte aux vainqueurs. Quarante mille palais, hôtels, châteaux; les deux cinquiemes des biens de la France à diſtribuer, ſeront le prix de la valeur. Ceux qui ſe prétendent nos conquérans, ſeront conquis à leur tour. La nation ſera purgée, & les étrangers, les mauvais citoyens, tous ceux qui préferent leur intérêt particulier au bien général, en ſeront exterminés. Mais détournons nos regards de ces horreurs; & daigne le ciel éloigner ces maux de deſſus nos

têtes ! Non, ſans doute, ces malheurs n'arriveront pas. Je n'ai voulu qu'effrayer les ariſtocrates, en leur montrant leur extinction inévitable, s'ils réſiſtent plus longtemps à la raiſon, au vœu & aux ſupplications des communes. Ces meſſieurs ne ſe haïront pas aſſez pour s'expoſer à perdre des biens qu'il leur eſt ſi facile de conſerver, & dont nous n'avons sûrement nulle envie de les dépouiller.

Vous n'avons plus de tribune, & c'eſt par des diſcours imprimés qu'on parle aujourd'hui à une nation. Continuez de vous ſuccéder tous ſur cette tribune, ô vous, nos généreux défenſeurs ! Tribuns éloquens, Raynal, Sieyes, Chapellier, Target, Mounier, Rabaud, Barnave, Volney, & toi, ſurtout, Mirabeau, excellent citoyen, qui, toute ta vie, n'as ceſſé de ſignaler ta haine contre le deſpotiſme, & as contribué plus que perſonne à nous affranchir. Les paſteurs des vils troupeaux d'eſclaves en voient ſans ceſſe décroître le nombre. Pourſuivez, redoublez de courage, & ſecondez de tout votre génie des circonſtances ineſpérées. Le ſpectacle de la mort de Virginie rétablit à Rome la liberté. Tout le monde fut citoyen, parce que tout le

monde ſe trouva pere. En France, le déficit aura rétabli la liberté. Tout le monde ſera devenu citoyen, parce que tout le monde aura été contribuable. O bienheureux déficit! O mon cher Calonne!

C'eſt peu d'échauffer les eſprits, de ſoulever le peuple à la liberté, & de détruire l'édifice des Gorhs & des Welches; il faut, ſous un ciel ſi beau, & dans une terre ſi fertile, en conſtruire un autre, digne du ſol, digne de la nation qui l'habite, cette nation ſi féconde en grands hommes, digne de ce ſiecle de lumieres, le plus beau monument, en un mot, que la philoſophie & le patriotiſme aient élevé à l'humanité. Il eſt du devoir de tout citoyen d'y concourir, & je vais donner auſſi mes idées.

§ I.

De la délibération par tête ou par Ordre.

Voyez comme la queſtion eſt facile à réſoudre, quand on évite toute déviation pour ſuivre le fil d'un principe, & ne marcher que ſur une ſeule ligne. Voici

un dialogue fort court entre la nobleſſe & les communes.

La Nobleſſe.

Il y a trois ordres en France, le Clergé, la Nobleſſe & le Tiers; le Tiers, incomparablement plus nombreux, & n'ayant néanmoins qu'une voix, comme chacun des deux Ordres dans l'Aſſemblée nationale. Telle eſt notre conſtitution.

Les Communes.

On pourroit nier le fait. Mais courons au but. Répondez ſeulement: Qui a donné à cet uſage force de conſtitution?

Vous m'avouerez que ce n'eſt pas le Prince. Si Philippe-le-Bel a pu faire la conſtitution, Louis XVI peut la changer; ce que nous ne reconnoiſſons ni vous ni moi.

Ce n'eſt pas non plus le clergé & la nobleſſe, qui ſe ſont donnés à eux-mêmes le privilege d'être comptés pour les deux tiers de la nation. On ne ſe fait pas un droit à ſoi-même.

Reſte donc que cette conſtitution ſe ſoit

établie par le consentement de l'universalité de la nation ; c'est-à-dire, de la pluralité des têtes : car avant la naissance des ordres, nécessairement on a opiné par têtes. Hé bien! ce que la nation avoit établi par têtes, elle vient de l'anéantir par têtes.

La nation a été convoquée. Les assemblées de tous les bailliages, représentatives de l'universalité de la nation, se sont tenues. On a compté les voix. Une pluralité, sans nulle proportion, a voté la délibération par têtes. C'est une chose conclue. La nation a profité du moment où elle s'est vue rassemblée, pour se resaisir de l'excédant d'autorité qu'elle avoit confié aux deux ordres privilégiés, elle les a rapprochés du droit commun ; elle leur a ôté ce qu'ils ne pouvoient tenir que d'elle. Qu'avez vous à répliquer?

En deux mots: ou bien la forme d'opiner par ordre s'est établie sans le consentement de la nation, & alors elle est inconstitutionnelle ; ou bien elle s'est introduite du consentement de la nation, par l'usage, par le consentement tacite, & alors la volonté expresse fait cesser le consentement tacite. La volonté

préſente déroge à la volonté paſſée. La génération qui n'eſt plus, doit céder à nous qui vivons; ou bien que les morts ſe levent de leurs tombeaux, & qu'ils viennent maintenir contre nous leurs uſages. La pluralité vient donc d'anéantir l'uſage auquel la pluralité ſeule avoit pu donner force de conſtitution. Cela eſt démontré, & on ne peut opiner que par têtes.

La Nobleſſe.

Cette forme d'opiner eſt-elle la meilleure ?

Les Communes.

Que fait cette queſtion ? La nation a parlé. Il ſuffit. Point d'argument, point de veto poſſible contre ſa volonté ſouveraine. Sa volonté eſt toujours légale; elle eſt la loi elle-même.

C'eſt donc une choſe inconcevable que ces diſputes, ces conférences à Verſailles, ſi on votera par tête, oui on non. Ce n'eſt plus une queſtion. La preſque uni-

verſalité des François a déclaré ſa volonté. La volonté des quatre-vingt-ſeize centiemes d'un peuple eſt la loi. Auſſi depuis que nos députés ſe ſont aſſurés de cette volonté générale par la communication de leurs cahiers, ſavent-ils bien qu'il n'y a lieu à délibérer.

§ II.

Continuation du même ſujet & du même entretien.

Qu'eſt-ce qu'une Conſtitution ?

La Nobleſſe.

Vous ne reconnoiſſez donc de conſtitutionnel dans l'état que ce que la pluralité a établi ?

Les Communes.

Voici nos principes :

Une nation a les mêmes droits, la deuxieme, la dixieme, la centieme fois qu'elle ſe raſſemble, que lorſqu'elle s'eſt aſſemblée la premiere fois.

En effet, la génération qui a passé ne peut pas avoir plus de droits que celle qui passe. Une génération succede aux droits de l'autre, comme un fils aux droits de son pere, avec cette différence que les peres ont quelquefois établi des substitutions perpétuelles, au lieu qu'une génération ne peut pas, sans absurdité, prétendre enchaîner la postérité par une substitution. La mort éteint tout droit. C'est à nous qui existons, qui sommes maintenant en possession de cette terre, à y faire la loi à notre tour.

Cette loi ne sauroit être que la volonté générale; & ce qui forme la volonté générale dans une nation, comme dans une chambre de juges, c'est nécessairement la pluralité. La minorité ne peut pas invoquer la raison. Comme chacun soutient qu'elle est de son côté, c'est la raison elle-même qui veut que la raison du petit nombre cede à la raison du plus grand.

La Noblesse.

Quoi ! s'il plaisoit à la pluralité en France d'avoir un despote, si le gros de la nation vouloit une loi agraire, ou une

loi régia ; il faudroit donc que le reſte paſſât ſous le joug? Un principe ne ſauroit être vrai, quand il mene à des conſéquence fauſſes.

Les Communes.

La poſſibilité d'une loi agraire n'eſt point, comme il vous ſemble, une conſéquence du principe. La ſociété n'a que les droits que lui donnent les aſſociés. Ne ſeroit-ce pas une choſe abſurde de prétendre que les hommes, qui ne ſont en ſociété que pour ſe défendre des brigands, auroient donné le droit de les dépouiller ? Nulle puiſſance ſans borne ſur la terre, & même dans le ciel. Ne reconnoiſſons-nous pas tous que la Divinité même ne pourroit tourmenter l'innocence? Au deſſus de la volonté générale, il y a le droit naturel, le pacte ſocial. Le droit de faire une loi agraire ne peut donc jamais appartenir à la majorité.

La Nobleſſe.

Qu'il lui appartienne ou non, ſi la plu-

ralité des voix eſt ſouveraine, la loi agraire n'en paſſera pas moins.

Les Communes.

Jamais une telle loi ne paſſera. Les hommes qui ſe ſont réunis les premiers en ſociété, ont vu d'abord que l'égalité primitive ne ſubſiſteroit pas long-temps ; que dans les aſſemblées qui ſuivroient la premiere, tous les aſſociés n'auroient plus le même intérêt à la conſervation du pacte ſocial, garant des propriétés, & ils ſe ſont occupés de mettre la derniere claſſe des citoyens hors d'état de le rompre. Dans cet eſprit, les légiſlateurs ont retranch du corps politique cette claſſe de gens qu'on appelloit à Rome *prolétaires*, comme n'étant bons qu'à faire des enfans, & à recruter la ſociété. Ils les ont relégués dans une centurie, ſans influence ſur l'aſſemblée du peuple. Eloignés des affaires par mille beſoins, & dans une continuelle dépendance, cette centurie ne peut jamais dominer dans l'Etat. Le ſentiment ſeul de leur condition les écarte d'eux mêmes des aſſemblées. Le domeſtique opinera-t-il

avec le maître ; & le mendiant avec celui dont l'aumône le fait subsister ?

D'ailleurs, cette classe, quoique la plus nombreuse, prise séparément, ne peut jamais, par le nombre même, se mettre en équilibre avec toutes les autres centuries intéressées à la retenir dans la sienne ; & si elle n'a pu obtenir le partage des terres, à Rome même, dans une ville qui avoit la moitié de l'univers à donner, où Antoine faisoit présent d'une ville à son cuisinier pour le complimenter d'une sauce, & de tout un territoire à son précepteur, on peut bien penser qu'une loi agraire ne passera jamais. La possibilité de cette loi n'est donc, ni dans le droit, ni par le fait, une conséquence du principe établi.

Venons à l'autre conséquence, la possibilité de la loi régia.

Si par cette loi on entend le pouvoir arbitraire, bien certainement un pareil droit ne peut jamais être constitutionnel. Qui dit constitution, dit forme de gouvernement fondé en droit ; & le gouvernement despotique ne peut l'être. Il est bien évident que le souverain ne peut avoir que la puissance qui appartenoit à la société, & la société n'a pu lui donner

un

un droit qu'elle n'avoit pas elle-même. Le pouvoir d'envoyer le cordon ne peut jamais appartenir ni au prince, ni au ſenat, ni au peuple. Jamais la pluralité ne peut lier un citoyen à ſe laiſſer étrangler ſans forme de procès (1).

Il faudra bien céder aux muets, comme il faut céder au piſtolet d'un brigand. Mais ſi le ſouverain fait uſage contre moi du pouvoir arbitraire, un tel pouvoir n'étant que le droit du plus fort, je ſerois auſſi-bien fondé que lui à l'étrangler de ſon cordon, & à le prévenir, ſi je puis. Un pareil gouvernement eſt une véritable anarchie; car deſpotiſme, anarchie, ou droit du plus fort ſont ſynonymes, & emportent l'idée de l'abſence des loix.

(1) J'excepte ceux qui ſont pris les armes à la main. Fait-on le procès à une armée ennemie ? Seulement il y a cette diſtinction. Dans une guerre de nation à nation, le droit de tuer l'ennemi ceſſe, dès qu'il a mis bas les armes, parce qu'il n'eſt pas coupable de les porter; mais dans une guerre de conjurés contre une nation, dans l'armée de Catilina, par exemple, ou dans celle de Broglie, quoiqu'ils ſoient vaincus & qu'ils fuient, leur crime ſubſiſte, & ils reſtent ſous le cimeterre des vainqueurs, à qui il appartient inconteſtablement de frapper ou de faire grace, ſans qu'il ſoit beſoin de faire le procès.

Si la loi régia n'eſt autre choſe que l'abandon fait par le corps politique à un de ſes membres de l'univerſalité de ſes droits, il eſt ſans difficulté que la pluralité oblige le reſte à y donner les mains. Un individu a-t-il plus de droit que l'autre au pouvoir légiſlatif ou exécutif? Tous ne pouvant pas l'exercer, il faut des dépoſitaires. Et pour le choix, comment ſe décider autrement que par la pluralité? Il n'y a que le droit naturel auquel la pluralité ne ſauroit porter atteinte. Dans tout le reſte, la volonté d'une nation eſt la loi. C'eſt à elle ſeule qu'il ſied de dire : *car tel eſt notre plaiſir.*

La Nobleſſe.

Vous avez pourtant reconnu un autre principe que la pluralité, quand vous avez relégué dans la cent-quatre-vingt-unieme centurie, ou même privé entiérement du droit de ſuffrage la foule des *Proletaires.* Ce n'eſt donc pas parce qu'on a une tête qu'on eſt membre du corps politique, puiſque tant de têtes ſont comptées pour rien.

Les Communes.

Si elles ſont comptées pour rien, c'eſt que la pluralite l'a voulu ainſi; c'eſt parce que la pluralité eſt contr'eux, & que la

pluralité donne aux choſes force de conſtitution, que leur retranchement de la ſociété eſt conſtitutionnel.

Il eſt donc inconteſtable que les députés des communes de France, repréſentant la preſqu'univerſalité de la nation, leur volonté eſt la volonté générale ; c'eſt la loi elle-même : *Quand vous commandez, c'eſt à moi d'obéir*, diſoit à la nation Clotaire II, comme nous l'apprend M. d'Entraigues, dont l'autorité n'eſt pas ſuſpecte. Charles-le-Chauve fait le même aveu aux états de Kierſy-ſur-Oiſe. Tout ce que l'aſſemblée nationale va décréter, ſera donc conſtitutionnel. La nation n'a pas beſoin de la ſanction de ſon délégué ; *c'eſt à lui d'obéir.* Ce qu'elle établira ſera notre code, ce ſeront nos douze tables, ce ſera pour nous la loi & les prophetes.

§ III.

Du Clergé.

C'eſt la clergie qui a fait le clergé. Aujourd'hui que nous ſommes tous clercs, que nous ſavons tous lire, il ne peut plus y avoir que deux ordres, & chacun doit

rentrer dans le ſien. Nous ſommes tous clergé.

Si ce n'eſt pas comme clercs, comme lettrés, que les eccléſiaſtiques prétendent être un ordre à part, un premier ordre, ce n'eſt pas non plus comme miniſtres de la religion. La religion veut, au contraire, qu'ils aient le dernier rang. Le cahier de la ville d'Etain, après avoir cité une foule de texte : *Que leur regne n'eſt pas de ce monde ; que s'ils veulent être les premiers dans l'autre, il faut qu'ils ſoient les derniers dans celui-ci, &c.* leur fait ce dilemme admirable : Si vous croyez à votre évangile, mettez-vous donc à la derniere place qu'il vous aſſigne ; ſoyez du moins nos égaux ; ou ſi vous ne croyez pas un mot de ce que vous dites, vous êtes donc des hypocrites & des fripons, & nous vous donnons, très-révérendiſſime pere en Dieu, monſeigneur l'archevêque de Paris, ſix cent mille livres de rente pour vous moquer de nous : *Quidquid dixeris argumentabor.*

Les prêtres, en voyant la contradiction entre leurs mœurs & leur morale ne point deſſiller les yeux, & la facilité qu'ils ont par-tout de tromper les peuples, & d'attirer leur argent, ont dû ſe dire : Quels imbé-

cilles nous environnent ! Certainement nous ſommes le premier ordre. Il eſt naturel que l'ordre des dupes paſſe après. Par quel autre raiſonnement un abbé Maury,

Dans la chaire chrétien, dans le fauteuil athée,

pourroit-il ſe perſuader que l'ordre de ſes pareils eſt le premier ?

Je défie qu'on me montre dans la ſociété rien de plus mépriſable que ce qu'on appelle un abbé. Qui eſt-ce, parmi eux, qui n'a pas pris la ſoutane, cette livrée d'un maître dont il ſe moque intérieurement, pour vivre graſſement & ne rien faire ? Y a-t-il rien de plus vil que le métier de religion, le métier de continence, un métier de menſonge & de charlataniſme continuels ? Quelle différence y a-t-il entre notre Clergé & celui de Cybele, ces Galles ſi mépriſés, qui ſe mutiloient pour vivre ; du-moins il y avoit en faveur de ces prêtres de la déeſſe de Syrie, une forte préſomption qu'ils ne ſe jouoient pas de la crédulité du peuple. Certes, un grand ſacrifice prouvoient leur foi, au lieu que la caſtration ſpirituelle de l'abbé Maury ne l'a pas empêché l'année derniere, comme

tout le monde ſait, de violer phyſiquement une femme.

Choſe étrange! un prêtre eſt eunuque de droit, & s'il l'eſt de fait on le répute irrégulier & inhabile à la prêtriſe. On en demandoit à l'un d'eux la raiſon, qui ſemble difficile à donner. Il fit une réponſe applaudie à jamais de l'Egliſe: c'eſt bien la moindre choſe que ceux qui peuvent faire un Dieu puiſſent faire un enfant: mais cela n'eſt pas mon ſujet.

Puiſque j'ai parlé de ſes miniſtres, je dirai un mot de la religion elle-même.

On traite l'athéiſme de délire, & avec raiſon. Oui, il y a un Dieu, nous le voyons bien, en jettant les yeux ſur l'univers; mais nous le voyons comme ces enfans infortunés qui ont été expoſés par leurs parens, voient qu'ils ont un pere. Il faut bien qu'ils en aient un; mais ce pere, c'eſt en vain qu'ils l'appellent, il ne ſe montre point.

C'eſt en vain que je cherche quel culte lui eſt plus agréable; il ne le manifeſte par aucun ſigne, & ſa foudre renverſe auſſi-bien nos égliſes comme les moſquées. Ce n'eſt pas Dieu qui a beſoin de religion, ce ſont les hommes. Dieu n'a point beſoin d'en-

cens, de processions & de prieres, mais nous avons besoin d'espérance, de consolation & d'un rémunérateur. Dans cette indifférence de toutes les religions devant ses yeux, ne pourroit-on nous donner une religion nationale?

Au lieu d'une religion gaie, amie des délices, des femmes, de la population & de la liberté; d'une religion où la danse, les spectacles & les fêtes soient une partie du culte, comme étoit celle des Grecs & des Romains, nous avons une religion triste, austere, amie de l'inquisition, des rois, des moines & du cilice; une religion qui veut qu'on soit pauvre, non-seulement de biens, mais encore d'esprit, ennemie des riches, & des plus doux penchans de la nature; qui réprouve la joie, qui veut qu'on marche les talons au rebours, comme les Carmélites; qu'on vive en vrai hibou, comme les Antoine, les Paul, les Hilarion; qui ne promet ses récompenses qu'à la pauvreté & à la douleur; qui n'est bonne, en un mot, que pour des hôpitaux. Peut-on souffrir sa maxime anti-nationale? Obéissez aux tyrans: *Subditi estote non tantùm bonis*

& modeſtis ſed etiam dyſcolis. Le paganiſme avoit tout pour lui, excepté la raiſon ; mais la raiſon n'eſt guere plus contente de notre théologie ; & folie pour folie, j'aime mieux Hercule tuant le ſanglier d'Erimante, que Jeſus de Nazareth noyant deux mille cochons.

Il eſt à remarquer que les dévots furent, en général, les pires de nos rois. On verra, dans un moment, que, depuis François I, nous n'en avons pas eu un ſeul, excepté Henri IV, dont la religion n'ait pas été un des crimes de ſon regne, comme la débauche chez Henri III, la cruauté chez Louis XI étoit couvertes de ſcapulaires & de reliques. Le Tibere de la France fut très-dévot, grand faiſeur de pélérinages & de neuvaines, & qui fit gravement une loi de *l'Angelus*, bien & duement enregiſtrée. De quoi nous ſert une telle religion & notre clergé? Du moins la voix de l'Hiérophante fit trembler Néron, & le repouſſa des myſteres des initiés, lorſqu'il oſa s'y préſenter. Il reſpecta la voie du crieur qui diſoit ces paroles: Loin d'ici les homicides, les ſcélérats, les impies, les Epicuriens ! Qu'on nous donne une religion courageuſe

& bonne à l'état, ſi l'on veut que ſes miniſtres en ſoient le premier ordre!

§ IV.

De la Nobleſſe.

Menenius, dans ſon apologue, comparoit le corps politique au corps humain, & les nobles à l'eſtomac. La penſée de cet auteur, qui vient de les comparer à ces tumeurs, à ces loupes qui, ſans être parties intégrantes de nous-mêmes, ne s'enflent & ne ſe nourriſſent qu'aux dépens du corps, eſt bien plus juſte.

« La nobleſſe, dit Béliſaire, n'eſt autre choſe que des avances que la patrie » fait ſur la parole de nos ancêtres, en » attendant que nous ſoyons capables de » faire honneur à nos garans ».

Voilà tant de ſiecles que la partie perd ſes avances! Encore ſi elle pouvoit avoir ſon recours contre la caution! Nous ne voulons plus faire d'avances ſur la garantie des morts. C'eſt une inſolvabilité trop notoire.

Les Grecs ſont, ſans contredit, chez les anciens, le peuple qui a le mieux connu la

liberté ; mais veut-on ſavoir en quoi ils la faiſoient conſiſter ? Dans l'égalité des conditions. Point de ſatrapes, point de mages, point de dignités, point d'offices héréditaires. Les Aréopagites, les Prytanes, les Archontes, les Ephores, n'étoient point des nobles, ni les Amphyctions des milords. On étoit ou fourbiſſeur, ou ſculpteur, ou laboureur, ou médecin, ou commerçant, ou orateur, ou artiſte ou péripatéticien, c'eſt-à-dire, promeneur : on étoit fort ou foible, riche ou pauvre, courageux ou timide, bien ou mal fait, ſot ou homme d'eſprit, honnête homme ou fripon. On étoit d'Athenes ou de Mégare, du Péloponeſe ou de la Phocide : on étoit citoyen : on étoit grec ; mais je n'aurois pas conſeillé à Alcibiade de ſe dire gentilhomme ou marquis : je n'aurois pas conſeillé aux initiés ou aux prêtres de Minerve, de ſe dire du premier ordre. Qu'eſt-ce qu'un premier ordre, auroit dit un Athénien ? Sachez qu'il n'y a qu'un ordre dans une nation, l'ordre de ceux qui la compoſent. Ce n'eſt qu'à Sparte qu'il y en a deux : l'ordre des Lacédémoniens & celui des Ilotes, c'eſt-à-dire, l'ordre

des maîtres, & celui des valets. On a dit cela ailleurs ; il eſt bon de le répéter.

Si la nobleſſe eſt un aiguillon pour imiter les exemples des ancêtres, ce ſera un aiguillon bien plus puiſſant, quand les enfans feront tout par eux-mêmes, & rien par leurs peres. Toute la nation a pris acte de l'aveu du vicomte d'Entraigues : *La nobleſſe eſt le plus grand fléau qu'il y ait ſur la terre.* Eux-mêmes ont porté leur arrêt. Qu'on ne connoiſſe plus en France que la nobleſſe perſonnelle. Eſt-ce que les talens & les qualités ſont héréditaires? Il n'y eut jamais une famille dans l'univers, où la vertu & le génie ſe ſoient tranſmis du pere aux enfans, & pas un ſecrétaire du roi qui ne croie avoir la nobleſſe tranſmiſſible. Qu'eſt-ce donc que la nobleſſe, ſtupides que nous ſommes? Ils ont beau ſavonner, la barbe recroît. Chers concitoyens, anéantiſſez cette diſtinction abſurde autant qu'onéreuſe.

Pour les nobles, toutes les graces,
Pour toi, peuple, tous les travaux ;
L'homme eſt eſtimé par les races,
Comme les chiens & les chevaux.

Montrons que nous ſommes des hommes, & non pas des chiens & des chevaux.

Et vous, généreux patriciens, en qui la voix de la raiſon a été plus forte que celle de l'intérêt & que les préjugés germaniques, vous qui, en nous reconnoiſſant pour vos freres, en vous empreſſant de vous réunir avec nous, pour coopérer à rendre le nom de citoyen françois plus honorable que celui de gentilhomme, venez de vous ennoblir bien plus que n'avoient fait nos peres par un ſacrifice pénible; ne craignez pas que nous l'oublions jamais. A Rome, lorſque le peuple eut forcé toutes les barrieres qui lui fermoient l'entrée des charges, & obtenu de pouvoir parvenir au conſulat, il n'en abuſa point, & continua d'élever les patriciens aux premieres dignités. Il en eſt auſſi une foule parmi vous dont nous ſaurons toujours diſtinguer, placer à la tête des armées les noms redoutables à l'ennemi; & nul n'aura plus illuſtré ces noms, que ceux d'entre vous qui ont voulu généreuſement renoncer à toutes les prérogatives qu'ils donnoient, & recommencer leur nobleſſe.

§ V.

Des Rois.

En 1709, le pouvoir monarchique & l'état républicain furent représentés à Londres par une danse tout-à-fait neuve. On voyoit d'abord un roi qui, après un entrechat, donnoit un grand coup de pied dans le derriere de son premier ministre, celui-ci le rendoit à un second, le second à un troisieme, & enfin celui que recevoit le dernier coup figuroit, par son gros derriere, la nation qui ne se vengeoit sur personne. Le gouvernement républicain étoit figuré par une danse ronde, où chacun donnoit & recevoit également.

Dans une matiere si grave, ce n'est point l'opéra de Londres, ni des dissertations pour ou contre des philosophes qui doivent décider; ce sont les faits. Il y a telle suite de faits contre laquelle il est impossible de disputer. La chaîne des événemens sera aussi forte ici qu'une démonstration géométrique.

C'est l'histoire de France à la main que M. de Mirabeau confond, par des faits inconteſtables, les vains discours de ceux

qui ſoutiennent que le gouvernement monarchique eſt non-ſeulement le plus excellent de tous, mais le ſeul bon pour des François, qu'ils ont le privilége d'être gouvernés par une famille unique, incomparable, dont pas un, pendant une ſi longue ſuite de ſiecles, qui n'ait été doux, modéré, & point tyran, point deſpote. Comme je n'aſpire point à faire un livre, ni à dire des choſes neuves, mais à redire des vérités utiles à mes concitoyens, & à ne point laiſſer éteindre le feu ſacré du patriotiſme, ſi heureuſement rallumé par le flambeau de la philoſophie; je ne puis mieux faire que de copier les portraits fideles de nos rois d'après les faits. Il nous ſera impoſſible de ſortir de cette galerie, ſans proférer tous ce mot que les enfans ſavoient dire à Sparte : Je ne ſerai point eſclave.

Il ne faut qu'ouvrir nos annales, bien qu'écrites par des moines & des hiſtoriographes, pour voir, malgré ces panégyriſtes, qu'aucune hiſtoire ne préſente une plus longue ſuite de mauvais rois. L'énumération en ſeroit trop fatigante. Ne remontons qu'à Philippe-le-Bel.

Philipe-le-Bel, fauſſaire, faux-mon-

noyeur, insatiable d'argent & de pouvoir, tyran, il embastille, malgré la foi donnée, le comte de Flandres & ses fils, il altere la fabrication de la monnoie; il s'arroge de la battre exclusivement: le premier, il ose créer des pairs: il récompense ceux des Templiers qui s'avouent dignes de mille morts, & il fait périr dans les flammes ceux qui persistent à se dire innocens, & qui lui demandent la preuve de leurs crimes. Il n'y eut jamais un auto-da-fé plus abominable. Son avarice déshonore la noblesse en la rendant vénale. Il vexe les banquiers & les marchands en mille manieres. Point de milieu pour les riches; ou il leur vend la noblesse, ou il les livre à la justice; ils seront nobles ou scélérats. Il ne cesse de presurer son peuple, & éleve à quatre mille marcs les revenus du fisc, qui n'alloient, sous Philippe-Auguste, qu'à trois mille six cents.

Louis Hutin, Philippe-le-Long & Chales-le-Bel ses trois fils, se succedent sur son trône, & se montrent héritiers de sa cupidité. Ils continuent de vendre la noblesse & la magistrature, achevent d'enlever à tous les seigneurs le droit de battre

monnoie, s'efforcent de mettre des impôts de leur seule autorité, & cimentent de leur mieux le despotisme. Il est difficile de dire, de ces trois princes, indignes des regards de la postérité, lequel fut le plus intéressé, le plus médiocre, & fit le moins de bien à la France. Leur cocuage célebre ne vengea pas la nation, qu'il fit rire, & la mort de la femme de Louis Hutin, étranglée avec un linceuil, le supplice horrible de Philippe & de Gauthier de Launoi, le procès de Mahaut d'Artois, prouvent que l'injustice & la cruauté, chez ces despotes, alloient de pair avec l'avarice. Un trait dépeint ces regnes. Dans les instructions aux commissaires envoyés dans les provinces, pas un mot pour le bien public. On n'y parle que de la maniere dont ils doivent s'y prendre pour attraper de l'argent.

Philippe-de-Valois. Sans forme de procès il fait assassiner, par le bourreau, quatorze gentilshommes bretons. Il les avoit priés à la noce de son fils. Voilà le tyran, & voici le faux monnoyeur. Faites, dit-il aux officiers de la Monnoie, *en son ordonnance de* 1350, alloyer, par les marchands & changeurs, le billon à deux deniers

deniers ſix grains de loi, afin qu'ils ne s'apperçoivent de l'alloi, & défenſe aux tailleurs de révéler ce fait. Faites-le tenir ſecret, & jurer ſur le ſaint évangile. Un particulier, pour tel méfait, iroit à la Grêve, ayant écriteau ſur le dos avec ces mots : eſcroc. Mais on ne peut déshonorer les lys & le manteau royal d'un pareil épigraphe. Nos hiſtoriens ſe contentent de dire que Philippe VI fut ingrat, violent, & publicain inſatiable.

Jean. Tout le monde connoît le mot du roi Jean. « Si la foi étoit exilée de la terre, elle devroit ſe retrouver dans la bouche d'un roi de France. » Admirez cette foi. Jamais on ne vit pareille mutation dans les monnoies. Faites ouvrer les royaux, diſoit-il, ès coins de fer précédens. Afin qu'on ne s'apperçoive de l'abaiſſement, dites-leur bien qu'ils auront ſoixante-deux deſdits écus au marc. Telle eſt cette foi ſi vantée ! Et voilà ce prince vu du côté favorable.

Travaillée de mille maux ſous tous ces règnes, & conduite à deux doigts de ſa perte, par l'inexpérience & la témérité du roi Jean, la France reçoit quelque ſoulagement de Charles V. C'eſt un malade

THE NEWBERRY LIBRARY

qui reprend un peu ſes forces. Convaleſcence de courte durée ! Le règne de Charles VI, un des plus déſaſtreux, n'eſt pour elle qu'une longue agonie. Ce n'eſt point Charles-le-Bien-Aimé qui pourroit faire aimer la monarchie. A ſes côtés Iſabelle de Bavière, mère dénaturée, s'applique à rendre le trône odieux.

Les plaies que cette étrangère avoit faites à l'état, deux françoiſes, Agnès & la Pucelle aident à les fermer. Mais les plaies faites à la liberté ne ceſſent de s'agrandir. Charles VII ſe ſert des beſoins du royaume, pour mettre des impoſitions ſans le conſentement des états généraux, & à ceci, dit Commines, conſentirent, moyennant certaines penſions, ces ſeigneurs, qui s'obſtinent aujourd'hui à demander le *veto*, ſous prétexte qu'ils ſont incorruptibles. C'eſt Charles VII qui porta le coup mortel à la liberté, en créant des troupes réglées & perpétuelles, & la France épuiſée alors par les guerres & l'anarchie, ne ſut lui échapper qu'en tombant ſous le ſceptre de fer du deſpotiſme.

Louis XI, *le compère du Bourreau.* Comme on montroit les Ilotes aux Spar-

tiates, pour les détourner de la boiſſon, il ne faut que regarder ce prince, pour avoir la monarchie en horreur. On ne voyoit, dit ſon apologiſte Duclos, que des gibets autour de ſon château. A ces affreuſes marques, on reconnoiſſoit les lieux habités par le roi. Il ſe plaiſoit à conſtruire des cages de fer, & on appeloit les fillettes du roi, comme l'objet de ſes plus tendres affections, d'énormes chaînes qu'il fit fabriquer. En faiſant donner la torture aux accuſés, il étoit caché derrière une jalouſie, ſe défiant de la pitié des juges, & même de Triſtan. Il fit périr plus de quatre mille perſonnes par les ſupplices, grand nombre ſous ſes yeux, ſavourant leur martyre, & preſque tous ſans forme de procès. Il fit juger, ſans aſſiſtance des pairs, ſon couſin-germain le duc de Nemours, blâma l'indulgence des juges qui l'avoient fait ſortir de ſa cage pour l'interroger, voulut qu'on lui donnât la queſtion, & lorſqu'il fut décapité, qu'on plaçât ſes deux fils ſous l'échafaud, afin qu'ils fuſſent arroſés du ſang d'un père. Qu'on cherche dans les faſtes des Buſiris un pareil raffinement de cruauté! Ce roi exécrable fit enſuite enfermer les jeunes princes dans des

cachots pointus par le fond, afin qu'ils n'eussent point de repos. On les en tiroit deux fois par semaine pour être fustigés, & de trois en trois mois pour leur arracher une ou deux dents. L'aîné devint fou; le cadet fut assez heureux pour être délivré par la mort du tyran; & c'est de sa requête présentée en 1483 qu'on apprend le détail de tous ces faits, qu'on ne pourroit croire ni même imaginer sans une preuve si constante. Exerçons au moins envers nos rois la justice posthume des Egyptiens. Ce Desrues, voué à l'exécration publique, qu'est-il mis en comparaison de Louis XI? L'intérêt en fit un scélérat: quel intérêt avoit ce Tibère à se souiller de tant de barbaries? Comme la vertu la plus pure consiste à être bon gratuitement; ainsi le monstre le plus détestable est celui qui est gratuitement méchant, comme tant de rois.

Charles VIII, sans vices & sans vertus. Voyez le portrait qu'en fait M. de Mirabeau, lettres de cachet, chap. XII, où je puise la plupart de ces traits.

Louis XII, père du peuple. J'aurai occasion de parler de ce bon roi dans le § suivant.

François I. Il use de la France comme

d'une terre qu'il auroit en propre. Prince inique, il fait perdre indignement le procès au connétable de Bourbon. Simoniaque, il trafique du ſacerdoce avec Léon X. Hypocrite & barbare, il commande le ſupplice horrible de ces ſix luthériens. Deſpote, il enchaîne la liberté de la preſſe, il détruit les libertés de l'égliſe gallicane. Inſolent & hautain, il menace les pontifes de la loi, qui réſiſtent à ſes innovations, de leur faire porter la hotte à Landrecy. Il érige en loi la vénalité de la magiſtrature, ce qui eſt, comme ſi dans un navire on faiſoit quelqu'un pilote ou matelot pour ſon argent. Il inſulte à la nation, en lui donnant pour juge le dernier enchériſſeur ; & comme Caligula, il fait un cheval conſul, avec cette différence, qu'il n'étoit que conſul honoraire, au lieu que nos magiſtrats jugent. Il accorde la mort de Semblançai innocent, à la demande de Louiſe de Savoie, & la vie de Saint-Vallier coupable, à la proſtitution de ſa fille. Il met la France au bord du précipice par ſon impéritie; il la ruine par ſes prodigalités ; il la corrompt par ſes ſcandales. Je ſerois ſavant en chronologie, ſi des poëtes avoient

gravé dans ma mémoire toutes les époques auſſi laconiquement que ſa mort, par cette épitaphe.

Le Roi François eſt mort à Rambouillet
De la vérole qu'il avoit,
L'an mil cinq cent quarante-ſept.

Henri II veut aſſervir ſes ſujets à ſes opinions religieuſes, & qu'on rampe à ſes pieds, comme lui-même aux pieds d'une maîtreſſe ſurannée. Avec des mœurs auſſi corrompues, il eſt hypocrite, deſpote & perſécuteur comme ſon père. Il envoie à l'échafaud Anne du Bourg, & fait rendre au parlement ce bel arrêt qui ordonne de tuer tous les Huguenots par-tout où on les trouvera.

Dans un regne de dix-huit mois, François II fait banqueroute, défend à ſes créanciers, ſous peine de mort, de demander leur payement; il s'efforce de planter l'inquiſition en France, donne les édits les plus atroces contre les Proteſtans, fait périr des milliers de citoyens, & s'acharne contre ſon propre ſang; mais, me crie-t'on, c'eſt le cardinal de Lorraine qui fit tout le mal. Eh! qu'importe au peuple? Les miniſtres ſont le crime des

princes, & c'eſt au paſteur à ne pas confier le troupeau à un chien enragé.

Quel monſtre lui ſuccède ! Il extermine en une nuit cent mille de ſes ſujets. Il arquebuſe de ſon palais ſon peuple ; & l'on viendra s'extaſier ſur la douceur, la bonté, les vertus héréditaires de cette famille incomparable, unique. Mais Néron, Vitellius, Caracalla, Commode, n'étoient pas de la même famille, Oh ! oui, c'eſt une famille unique.

Henri III prouve qu'un prince foible eſt le pire des rois. La moleſſe d'un Sardanapale, & l'imbécille ſuperſtition d'un Talapoin, ſemblent le fond de ſon caractère. Des trois fils de Henri II, on ne ſait lequel fit le plus de mal à la France, année commune. Ils ne furent ſurpaſſés que par leur mère, cette Catherine de Médicis qu'on ne peut nommer ſans horreur, qui bâtit ſa domination ſur nos calamités, qui, en élevant ſes fils dans l'aſtuce italienne, en ne leur apprenant qu'à s'envelopper de ruſes mépriſables & d'intrigues dangereuſes, montra ſi bien, par les maux infinis de ces règnes, que ſavoir être roi, ce n'eſt point ſavoir diſſimuler & trahir.

On souffre à placer Henri IV, comme Louis XII, dans une telle galerie. Encore Sully fut-il menacé quinze fois d'une disgrace ; encore étoit-il incessamment assiégé d'une foule d'édits bursaux, extorqués par les courtisans & les maîtresses ; encore le code des chasses & la fuite de la princesse de Condé montrent-ils combien il est difficile, même à Henri IV, de ne pas abuser de l'autorité.

Louis XIII, plus méprisable que les rois fainéans, dont les cent quatorze années de règne ne donnent que dix-huit ans de majorité, il ne quitte point, étant majeur, les lisières de son enfance. Le mot qu'il dit à la dernière heure de Cinq-Mars, en tirant sa montre, le sang-froid avec lequel il regarde ce favori si cher, & cette lettre qu'il arrache à madame d'Hautefort, assez despote pour l'exiger & la prendre dans son sein, assez dévot pour n'oser la prendre avec la main & se servir de pincettes, ont dépeint son caractère. Il se bouchoit les oreilles quand on lui parloit des privilèges des provinces. Il s'appelle le Juste, & il accorde la grace de son frère, plus coupable, tandis qu'il fait décapiter Montmorency. Le sang du vertueux de

Thou, & même de Concini & de ſa femme intrigante, crient contre ſon iniquité. Il s'appelle le Juſte, & il exerce les jugemens par des commiſſaires. Il emprunte le coſtume de la juſtice pour déguiſer ſa tyrannie. Il a à ſa ſuite une bande de juges, vice-deſpotes, & bourreaux ambulans. L'ordonnance interlocutoire de l'infâme Laubardemont, qui, pour étouffer le cri de l'indignation publique, défend à toutes perſonnes, à peine de 10,000 liv. d'amende, de dire que les religieuſes de Loudun ne ſont pas poſſédées du démon, eſt un trait unique de ſtupidité & de tyrannie judiciaire; & lorſque le malheureux Grandier, les os briſés par la queſtion, & ne pouvant proférer une parole, étoit porté au ſupplice, que dire de ce crucifix de fer chaud, qu'un moine lui appliquoit aux lèvres, afin que la douleur le forçant de détourner le viſage, le curé parût au peuple un ſorcier & un apoſtat? On n'impute ici à Louis-le-Juſte que les aſſaſſinats publics. Que ſeroit-ce, ſi on le chargeoit de tous les crimes ſecrets de ſon miniſtre, ſi on lui demandoit compte de tout le ſang qui a coulé dans cette boucherie ſouterraine de Ruel? O

rois ! oui, je vous ai en horreur ! Comment ne vous haïroit-on pas, tigres que vous êtes ? Que me fait que ce ſoit un Louis XI ou un Louis XIII qui occupe le trône ? La différence du tyran & du roi foible eſt nulle. Le calcul des aſſaſſinats, des violences & des injuſtices, ne donne-t-il pas le même réſultat ſous l'un & l'autre règne ?

Louis-le-Grand. Ce prince, dont l'académie françoiſe s'eſt tant engouée, & qu'on a diviniſé pendant un ſiècle, aux yeux de la raiſon, au tribunal de la poſtérité, & jugé d'après les faits, témoins irrécuſables, qu'eſt-il réellement ? Mauvais parent, qui trouvoit bourgeois d'aimer ſa famille ; mauvais ami, égoïſte, qui recommandoit à Philippe V de n'aimer perſonne ; mauvais époux, à qui Marie-Thérèſe rendit ce témoignage le jour de ſa mort, qu'elle n'avoit pas eu un ſeul jour heureux depuis ſon mariage, lorſque ce roi étoit forcé de lui en rendre un ſi différent : que ſa perte étoit le premier ſujet de chagrin qu'il recevoit d'elle ; mauvais frère, on ſait combien il fut jaloux de la victoire de Caſſel, ſuccès qui fit perdre, pour jamais, à Philippe le commande-

ment des armées ; mauvais père, qui comptoit ſes filles pour rien ; on connoît le mot plein d'inſenſibilité qui lui échappa auprès du grand baſſin, lorſque madame du Lude lui apportoit la nouvelle ſi affligeante du danger de la ducheſſe de Bourgogne. Prince vindicatif & cruel, qui fit enlever, au mépris du droit des gens, un étranger, ce malheureux gazetier de Hollande, & lui fit expier, pendant onze années, dans une cage de fer, où les rats lui rongeoient ſes pieds goutteux, le crime d'avoir attenté à la gloire d'un ennemi ; prince fourbe, qui donnoit pour inſtruction au dauphin de violer la foi des traités ; jaloux de la plus chétive gloire, juſqu'à donner pour ſiens les vers qu'il s'étoit fait dicter par Benſerade ou Dangeau, vers, après tout, qui lui appartenoient auſſi bien que les victoires de Turenne ou de Luxembourg, & dont il avoit autant de droit de tirer vanité. Prince ſi aveuglé par les ſuccés, ſi infatué par les flatteries, qu'il s'étoit perſuadé que ce n'étoient point ſes généraux qui gagnoient les batailles, mais ſon règne, & qu'il croyoit indifférent de mettre à la tête des armées un de ſes valets ou un grand homme. Pour prix des

éloges de la nation & de ſon admiration inſenſée, il l'écraſa de ſon faſte, il l'obéra pour jamais ; il nous donna la capitation & le dixiéme ; il gréva l'état en vingt ans, de quinze cents millions de rentes ; il créa pour deux millions d'offices, & laiſſa plus de quatre milliards de dettes. Mais c'eſt ſon deſpotiſme qui rend ſa mémoire abominable devant les citoyens. Il ne trouvoit rien de beau comme d'être le Sophi ; & quel Sophi fût jamais plus abſolu ! Il régit le peuple par des lettres-de-cachet. Il oſa nous défendre à peine des galères, de ſortir du royaume, comme ſi nous étions ſes ſerfs, & des nègres attachés à l'habitation. Perſécuteur juſqu'à la démence, ce roi jéſuite commanda à ſes dragons de convertir trois millions d'hérétiques. Il en fit périr près de dix mille par la roue, par la corde, par le feu, ſans compter un million de fugitifs que la France perdit pour jamais. Deſpote juſqu'à la frénéſie, il ne vouloit pas que les Anglois fuſſent plus libres que nous ; il prétendit les forcer à reprendre un tyran. Tel fut le mépris que faiſoit ce ſultan d'une nation alors illuſtrée par tant de héros & de grands perſonnages, que jeune, il oſa venir au parlement en bottes

& le fouet à la main, & vieux, lui désigner pour maîtres les fruits de ses débauches. Ce fut lui sur-tout qui se donna le plaisir de la guerre, comme on se donne celui de la chasse, & qui, toute sa vie, exposa ses peuples, comme on lanceroit une meute. Je n'oublierai jamais que, pour prendre parti dans la guerre entre les Etoliens & les Arcananiens, les Romains firent valoir, dans leur manifeste, qu'ils étoient descendans d'Enée, & que les Arcananiens n'avoient point été au siége de Troye. Telles furent, si on en excepte celle de la succession, toutes les guerres de Louis XIV, où il périt vingt millions d'hommes. Que sont ces assassinats obscurs, ces incendies d'une maison que châtient les loix, en comparaison de l'embrâsement du Palatinat, & de ces massacres en bataille rangée? J'ai trop aimé la guerre, disoit-il : non tu n'aimois point la guerre. C'étoit-la, si c'en peut faire une, l'excuse de Charles II. Le sifflement des balles étoit sa musique. Mais toi, tu étois lâche; tu fuyois loin du danger, autour de la calèche d'une prostituée; tu lui donnois le spectacle d'une Saint-Barthelemi en rase campagne. Non, tu n'aimois point la guerre, tu n'aimois que

toi ; tu ne voyois que toi ; tu croyois que tout étoit à toi, & la vie de tes ſujets & leurs femmes. Oh ! ſi j'avois été le marquis de Monteſpan, au lieu de prendre ſotement le deuil, au lieu d'écrire au pape une lettre ridicule, pour lui demander des ſecondes noces, j'aurois fait comme le ſénateur Maxime, ou comme le ſavetier de Meſſine (1), dont je m'étonne

---

(1) Patriote qui mérita mieux qu'Ariſtide le ſurnom de juſte. Dévoré du zèle du bien public, il ne put ſouffrir de voir les Maupeou, les Terrai, les Saint-Florentin de ſon temps, & cette multitude de frippons, & de ſcélérats des deux premiers ordres demeurer impunis, & mourir dans leur lit de la mort des juſtes. Il péiora tant ſur ſa ſellette, qu'il enflamma ſes ouvriers du même zèle de la juſtice. Les voilà ſe diſtribuant les rôles. L'un fut le rapporteur, l'autre fit les fonctions de procureur-général, & le ſavetier étoit le préſident. Sa boutique fut bientôt la tournelle de l'univers la plus formidable aux ſcélérats. Ils décrétoient, informoient, récoloient, confrontoient, jugeoient, & bien plus exécutoient. M. le préſident ſortoit ſur la brune avec une arquebuſe à vent. Il attendoit ſon homme, & ne le manqua jamais. On n'entendoit parler, dans la Sicile, que de frippons fuſillés par une main inviſible, & on commençoit à croire à la

toujours qu'il y ait ſi peu d'imitateurs.

Depuis Richelieu, l'oppreſſion miniſtérielle & fiſcale, parvenue au dernier degré, y étoit demeurée fixe. La nation étoit façonnée au deſpotiſme, & nos académies elles-mêmes ſembloient ne pas avoir une autre idée du monarque que celle des juifs, ce peuple ſtupide & groſſier. Il pourra prendre vos femmes & vos enfans, & vous charger comme des bêtes de ſomme. *Hoc erit jus regis qui vobis imperaturus.* Semblable à ces inſenſés qui raiſonnent parfaitement ſur tout le reſte, & dont on ne remarque la démence que dans un point, la nation françoiſe donnoit des leçons à l'Europe dans toutes les ſciences, & déraiſonnoit, étoit dans une véritable enfance ſur les

---

providence. Cet homme d'un grand caractére, fut pris un ſoir ſur le fait, purgeant la terre des brigands, à l'exemple de Théſée & d'Hercule. L'inventaire de ſon greffe & la production de toutes ces inſtructions criminelles, qui juſtifioient que le procès avoit été fait & parfait à chacun des accuſés, & qu'il ne manquoit au bien jugé que les formes, ne purent le ſauver du dernier ſupplice. Il périt ſur l'échafaud, honoré des regrets & de l'admiration de tout le peuple, & digne d'un meilleur ſort.

principes du droit naturel, dans la seule science qu'on n'a pas besoin d'apprendre, & qui est gravée dans tous les cœurs. Le régent semble surpasser en audace toute cette suite de mauvais rois. Du moins le despotisme du règne de Louis XIV ennoblit la nation ; celui de la régence nous dégrada aux yeux de l'univers. Ce prince pouvoit-il pousser plus loin l'outrage, que de donner à la religion un évêque, à la nation un duc & pair, pour me servir de son expression, en *ch....?* Il cherche dans les mauvais lieux de la capitale, le débauché le plus crapuleux, un homme dont le nom salit l'imagination, & présente l'idée de tous les vices, de toutes les bassesses & de toutes les ordures ensemble. Il en fait un pontife, & ose le placer sur le siége du vertueux Fénélon. Sans doute ce prince athée voulut défier les morts, & s'affermir dans l'incrédulité d'une autre vie, puisque l'ombre de Fénélon ne se levoit point du tombeau pour repousser l'infame Dubois. Comme Amasis, le régent met un pot de chambre sur l'autel, & commande au peuple de se prosterner, mais que craindre de ce peuple qui recevoit du papier à la place de son

or,

or, & ſe contentoit de chanſonner le banqueroutier ? Graces au ciel, enfin, nous ne faiſons plus de chanſons.

Toutes les places vendues, maſque levé par des courtiſanes, des enregiſtremens forcés ſans nombre ; les parlemens lançant autant de décrets de priſe-de-corps contre les moliniſtes, que Fleury expédioit de lettres-de-cachet contre les janſéniſtes ; un roi, déchaînant ſur ſes ſujets plus d'impôts que tous ſes prédéceſſeurs enſemble ; les vols les plus violens & les plus infâmes ne réparant rien, parce que les fantaiſies du jour engloutiſſent le pillage de la veille ; un contrôleur général faiſant l'aveu public qu'il n'étoit en place que pour piller, & autant qu'il y excelloit. La nation attachée au char d'une proſtituée, qui décidoit également du ſort des princes & des peuples, du duc & pair & de l'hiſtrion ; qui diſgracioit un lâche cardinal, un vieil archevêque, s'il ne lui baiſoit le derriere, & le chancelier de France, s'il ne mettoit du rouge, & ne lui ſervoit de bouffon. Au-dedans l'oppreſſion & la miſere, au-dehors la foibleſſe & le mépris ; le pavillon des Jean-Bart, des Dugay-Trouin, des Duqueſne, déshonoré ſur toutes les mers.

THE NEWBERRY LIBRARY

Enfin, choſe horrible à penſer, le roi faiſant publiquement le monopole des grains, & affamant ſes peuples pour entretenir une fille ! cent mille lettres de cachet. Tel fut le regne de Louis-le-Bien-Aimé. Mais il ne fut pas méchant ; & qu'auroit-il fait de plus, s'écrie Mirabeau, s'il l'eût été ? Tarquin non plus, s'écrioit Cicéron, n'étoit pas méchant. Il n'étoit pas cruel ; il n'étoit que fier (1), & nos peres l'ont chaſſé ; mais

(1) *Atqui Tarquinus quem majores noſtri expulerunt, non crudelis, non impius, ſed ſuperbus habitus eſt.* Ces Romains magnanimes, qui chaſſerent Tarquin, uniquement parce qu'il étoit fier, qu'auroient-ils dit, s'il ſe fût qualifié *Tarquin, roi par la grace de Dieu ?* S'il eût motivé les loix par ces mots : *Car tel eſt notre bon plaiſir.* Jamais conquérant n'oſa dire aux peuples vaincus rien de ſi inſolent que ce diſcours avec lequel nous ſommes ſi familiariſés. Je ne ſais quel patriote, choqué de voir le roi de France ſanctionner, par ces mots, un édit burſal, & nous demander de l'argent, parce que tel eſt ſon plaiſir, ce qui eſt préciſément la même raiſon que donnent les voleurs, quand ils en demandent ſur le grand chemin, a fait ces vers pleins de bon ſens :

Apprends, mon cher Louis,
Que tel eſt ton plaiſir n'eſt pas telle eſt ma loi.

c'étoient des Romains. Et nous.... pardon, chers concitoyens, quand j'ai assisté à l'assemblée nationale, j'ai dit : Nous valons mieux que les Romains, & Cynéas n'a rien vu de pareil dans le sénat.

Tels furent nos rois. Je n'ai montré, dans la plupart, que l'homme public, le monarque. Que seroit-ce, si, fouillant dans leur vie privée, j'avois peint les crimes domestiques ? Isabelle de Baviere, mere dénaturée ; Louis XI, parricide ; Catherine de Médicis, empoisonnant le dauphin François ; Marie de Médicis, assassinant son mari ; son fils Louis XIII vengant son pere par un parricide, & la laissant mourir de faim, & de nos jours, ces morts de la reine, du dauphin, de la dauphine, qui rendirent Choiseuil & Louis XV si odieux.

Rends compte, & l'on veut bien encor payer ta dette ;
Mais du moins sois poli, quand tu fais une quête.
D'un gueux, dit Salomon, l'insolence déplaît ;
Et c'est au mendiant à m'ôter son bonnet.

Je voudrois que ce poëte eût fait quelques vers sur ces autres mots, qui ne me donnent pas moins d'humeur : *Louis*, *par la grace de Dieu*. Ne semble-roit-il pas que le ciel auroit manifesté, par quelque miracle, sa volonté de l'établir roi ? Peut-il seulement guérir les écrouelles ?

Comment pourrois-je mieux terminer ce chapitre que par ces mots touchans qu'adreſſoit à ſon inſtituteur, après la lecture de l'hiſtoire de France, le dauphin que nous venons de perdre : Pere Corbin, dans tous ces rois, je n'en vois aucun de bon ?

§. VI.

Quelle conſtitution convient le mieux à la France ?

Je m'attends aux clameurs que ce paragraphe va exciter. Meſſieurs, point de colere, je vous prie. Je ne prétends aſſervir perſonne à mon opinion, & ſuis prêt à en faire le ſacrifice, ſi elle eſt réprouvée par leurs hautes puiſſances noſſeigneurs de l'aſſemblée nationale. Mais on étoit étouffé par ſes penſées. Souffrez que je profite du moment pour les exhaler. C'eſt un eſclave qui uſe des ſaturnales. Pourſuivons. *Age libertate decembri.*

Après avoir fait le procès à la mémoire de nos rois, Mirabeau ajoutoit cette réflexion alors ſi courageuſe : « Toute l'Europe a applaudi au ſublime manifeſte des Etats-Unis d'Amérique. Je demande ſi les

puiſſances qui ont contracté des alliances avec eux ont oſé lire ce manifeſte, ou interroger leur conſcience après l'avoir lu. Je demande ſi, ſur les trente-deux princes de la troiſieme race, il n'y en a pas eu au-delà des deux tiers qui ſe ſont rendus beaucoup plus coupables envers leurs ſujets, que les rois de la Grande-Bretagne envers les colonies.

Pour ſe renfermer dans les cinq ſiecles que nons venons de parcourir, qne répondre à une expérience de cinq cens ans? La choſe parle de ſoi. Les faits ne crient-ils pas que la monarchie eſt une forme de gouvernement déteſtable? Dans un ſi long période de temps, trois rois ſeulement ne ſont pas indignes du trône, & qu'on ne faſſe pas honneur de ces trois princes à la royauté. Ils durent à leurs premieres années, ſi différentes de celles des dauphins, de n'être pas comme le vulgaire des rois. Quand nous ſommes malades, nous devenons bons. Charles V, prince valétudinaire, s'inſtruiſit encore à l'école du malheur. Les regnes déſaſtreux de Jean & de Henri III donnerent l'expérience à Charles V & Henri IV leurs ſucceſſeurs; l'éducation de ce dernier, les viciſſitudes de ſa

fortune en firent ce prince que nous regrettons encore ; & si Louis XII fut le pere du peuple, remercions la groſſe tour de Bourges. Tant que les enfans des rois ſeront élevés ſur les degrés du trône, livrés à des inſtituteurs courtiſans, nourris de ces leçons qu'ils ſont rois par la grace de Dieu, & non par la grace du peuple, complimentés dès le berceau par les robes rouges & les ſoutanes violettes, qui s'empreſſent d'aduler baſſement l'auguſte marmot ; tant qu'on ne dira pas du prince héréditaire, comme Henri IV de ſon fils, *cet enfant eſt à tout le monde*, que la nation n'aura pas le droit de diriger excluſivement ſon éducation, de l'arracher de la cour & du ſein empeſté de la flatterie dont il ſuce les maximes avec le lait, il ſera impoſſible aux rois de n'être pas ce qu'ils ont toujours été.

Eh ! pourquoi vouloir que le bonheur d'un empire dépende d'un précepteur, que la deſtinée d'un peuple ſoit dans les mains d'un ſeul homme ? Ce mot de Cicéron à Atticus m'a toujours frappé : *Céſar voudra-t-il reſſembler à Phalaris ou à Piſiſtrate ? Je n'en ſais rien, mais il en eſt le maître.* Comment les peuples ont-ils pu mettre leurs eſpérances dans un ſeul

homme? Elevés loin de la cour & par les plus ſages inſtituteurs, la plupart ne ſeront encore que de méchans rois. Les Céſars, nés preſque tous loin du trône, en furent-ils moins de mauvais princes? La royauté, la puiſſance ſe corrompt d'elle-même. Que ſert de préparer le vaſe? c'eſt la liqueur qui ne vaut rien. Pourquoi juger les rois plus favorablement qu'ils n'ont fait eux-mêmes. Ecoutons un empereur rendre ce témoignage aux monarques: « Il ne faut que quatre ou cinq courtiſans déterminés à tromper le prince pour y réuſſir, ils ne lui montrent des choſes que le côté qu'ils veulent. Comme ils l'obſedent, ils interceptent tout ce qui leur déplaît, & il arrive, par la conſpiration d'un petit nombre de méchans, que le meilleur prince eſt vendu, malgré ſa vigilance, malgré même ſa défiance & ſes ſoupçons ».

C'eſt Dioclétien qui fait cet aveu. Il ſuppoſe le meilleur roi. Que dire d'un prince foible, d'un prince médiocre, d'un prince comme il y en a tant? Point de bête plus féroce, dit Plutarque, que l'homme quand à des paſſions il réunit le pouvoir.

Telle eſt l'idée qu'on a eue des rois dans

tous les temps. Je parle de ceux qui ont été vraiment rois ; car il eſt ridicule de donner le même nom à Agis & à Xercès, au premier magiſtrat de Lacédémone & au grand roi. Beaucoup de peuples ont chaſſé les rois, ſi on excepte les Juifs à qui Dieu prédit en vain qu'ils s'en repentiroient ; je ne connois aucune nation qui ſe ſoit donné des rois proprement dits, ce qui eſt la meilleure preuve que ce gouvernement a été rejetté avec horreur par tous les peuples qui ont eu la liberté de choiſir & de ſe conſtituer.

Chers concitoyens, il faut que ce ſoit un grand bien que la liberté, puiſque Caton ſe déchire les entrailles plutôt que d'avoir un roi : & de quel roi peut-on comparer la bonté & les qualités héroïques à celles de ce Céſar dont Caton ne put ſupporter la dictature ? mais c'eſt ce que nous ne pouvons comprendre. Abâtardis par la ſervitude, nous ne concevons pas les douceurs & le prix de la liberté : nous ſommes comme ce ſatrape qui vantoit à Braſidas les délices de Perſépolis, & à qui ce Lacédémonien répondit : Je connois les plaiſirs de ton pays, mais tu ne peux connoître ceux du mien. Ce qui fait ſaiſir à J. J. Rouſſeau

ce rapprochement admirable : » il en eſt de la liberté comme de l'innocence & de la vertu, dont on ne ſent le prix que lorſqu'on en jouit ſoi-même, & dont le goût s'éteint ſitôt qu'on les a perdues ».

Il eſt pourtant chez les peuples les plus aſſervis des ames républicaines. Il reſte encore des hommes en qui l'amour de la liberté triomphe de toutes les inſtitutions politiques. En vain elles ont conſpiré à étouffer ce ſentiment généreux ; il vit caché au fond de leurs cœurs, prêt à en ſortir à la premiere étincelle, pour éclater & enflammer tous les eſprits. J'éprouve au-dedans de moi un ſentiment impérieux qui m'entraîne vers la liberté avec une force irréſiſtible ; & il faut bien que ce ſentiment ſoit inné, puiſque malgré les préjugés de l'éducation, les menſonges des orateurs & des poëtes, les éloges éternels de la monarchie dans la bouche des prêtres, des publiciſtes & dans tous nos livres, ils ne m'ont jamais appris qu'à la déteſter.

J'ai peine à croire ce qu'on raconte de Voltaire, que tous les ans la haine du fanatiſme, réveillée par l'anniverſaire de la Saint Barthelemi, lui donnoit une fièvre

périodique & commémorative. Ce que je puis atteſter, c'eſt que me trouvant un jour à je ne ſais quelle entrée de la reine dans la capitale,& voyant pour la premiere fois ſe déployer devant mes yeux tout le faſte de la royauté; bien que j'aie l'honneur d'être François, & que je croye en avoir le cœur, je n'éprouvai point du tout cette idolâtrie qu'on aſſure que nous avons pour nos rois. Le ſouvenir de ces chars de triomphe des Romains, où à côté du grand homme un eſclave l'avertiſſoit qu'il étoit ſimple citoyen:ici au contraire le ſentiment profond de leur orgueil, de leur mépris pour la nation,cette idée extravagante que je croyois lire dans leur viſage que c'eſt à Dieu & à leur épée, & non à nous qu'ils doivent d'être élevés ſur le pavois,la comparaiſon de leur petiteſſe individuelle avec cette grandeur ſoufflée, la vue d'un peuple immenſe qui ſe précipitoit,qui ſe culbutoit, qui s'étouffoit pour jouir de ſon humiliation & de ſon néant, cette multitude de ſatellites, de valets, de cochers, & de chevaux même plus fiers que les citoyens, toutes ces images me remplirent d'une indignation inexprimable, & la haine de la

royauté me causa une fièvre, la seule que j'aie jamais eue (1).

Avant la séance royale, je regardois

(1) Depuis la première édition de cet ouvrage, de quelle entrée différente j'ai eu le bonheur d'être témoin, le 18 juillet ! lorsque le dimanche, 12, quatre heures après midi, monté sur une table au palais-royal, & montrant un pistolet, je m'écriois qu'il n'y avoit que ce seul moyen de prévenir une S. Barthelemi dont les patriotes étoient menacés cette nuit même ; lorsque versant des larmes de désespoir & déterminé à périr glorieusement, j'appellois tout le monde aux armes ; qu'ensuite encouragé par mille embrassemens de ceux qui m'entouroient, & pressé contre leur cœur, à l'instant j'arborai le premier à mon chapeau la cocarde verte, le signe de nos espérances & de notre liberté : chers concitoyens, que nous étions loin de penser que le mardi suivant, nous verserions de plus douces larmes, des pleurs d'attendrissement & de joie, en embrassant sur les tours de la Bastille ces braves gardes-françoises qui l'avoient emportée d'assaut en 25 minutes ! Que nous étions loin de prévoir cette entrée triomphale du mercredi, cette marche auguste & touchante des représentans de la nation, au milieu d'un million de citoyens, depuis la porte S. Honoré jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, l'ivresse des patriotes, la fraternité qui respiroit dans tous les visages, les mains des citoyens enlacées dans

Louis XVI avec admiration, parce qu'il a des vertus, qu'il ne marchoit point dans la voie de ſes peres, n'étoit point deſpote & avoit convoqué les états généraux. Au fond de ma province j'avois lu dans la gazette ſa belle parole : *qu'importe que mon autorité ſouffre, pourvu que mon peuple ſoit heureux ?* Aurions-nous, m'étois-je dit, un roi plus grand que les Trajan, les Marc-Aurele, les Antonin, qui n'ont point limité leur puiſſance ? J'aimois

---

celles des militaires, ces fleurs, ces rubans que les femmes jettoient des croiſées, ces cris infinis de *vive la Nation !* Que nous étions loin ſur-tout de nous attendre à voir le vendredi Louis XVI, ſans gardes, au milieu de 250 mille hommes de milices pariſiennes, tous les armes hautes, reconnoître ſes erreurs, abaiſſer la fierté du premier trône du monde devant la majeſté du peuple françois, s'abandonner à la généroſité de ce peuple, & des mains du premier Maire de Paris, recevoir, attacher lui-même à ſon chapeau, & porter à ſa bouche cette cocarde que, cinq jours auparavant, les plus courageux n'avoient priſe qu'en tremblant & croyant ſe dévouer à une mort certaine. Ces trois jours ſont les plus beaux de notre hiſtoire, ils ſeront les plus beaux de ma vie.

perſonnellement Louis XVI; mais la monarchie ne m'étoit pas moins odieuſe.

J'entends dire de tous côtés que la monarchie eſt néceſſaire à la France, que la nation eſt tombée dans les derniers malheurs toutes les fois qu'elle s'eſt détachée de l'obéiſſance due à ſes rois.

Je ſais que l'on doit à l'autorité royale d'avoir détruit ces châteaux antiques, dont les ruines liées au ſouvenir des déſordres de ces temps, repréſentent encore à l'imagination *la carcaſſe & les oſſemens de grandes bêtes féroces.* Mais, de bonne foi, avons-nous à craindre aujourd'hui que ces oſſemens ne ſe raniment? Ces châteaux vont achever de n'être plus que les maiſons de campagne des ariſtocrates déchus. De bonne foi, avons-nous à craindre de voir, comme du temps de la fronde, une troupe de robins, ou les ſeize, comme du temps de la ligue, ou Caboche & le prévôt Marcel, prendre les rênes du gouvernement? Ce ſera la nation qui ſe régira elle-même, à l'exemple de l'Amérique, à l'exemple de la Grece. Voilà le ſeul gouvernement qui convienne à des hommes, aux François, & aux François de ce ſiecle.

N'eſt-ce pas ſe moquer, d'aſſimiler la

monarchie au gouvernement paternel ? Le pere commande parce qu'il eſt pere, parce que ſes enfans tiennent tout de lui, parce que la nature répond de ſon amour, & l'expérience de ſa ſageſſe. Quelle parité y a-t-il entre un roi & une nation ? Mettez d'un côté Louis XVI, & de l'autre l'aſſemblée nationale. De quel côté ſeront les lumieres & l'expérience ? A Louis XVI, joignez le conſeil, la reine, d'Artois, Barentin, Villedeuil, Lamoignon, Brienne, Calonne, Foulon, Breteuil ; joignez Conti, Condé, les favoris & les favorites ; de l'autre côté, mettez Necker, que la nation entiere a choiſi, & cette foule de députés de tous les ordres, à qui leur patriotiſme, leurs talens, leurs vertus, ont mérité le ſuffrage des provinces, ſouverains collectivement, individuellement ſubordonnés à leurs bailliages, mandataires révocables à la premiere infidélité, & dites par qui vous aimez mieux être régis ?

Le gouvernement populaire, le ſeul qui convienne à des hommes, eſt encore le ſeul ſage. Un exemple va le prouver ſans réplique. Prenons le meilleur de nos rois, Louis XII. Il eut les vertus d'un monarque, mais ſa priſon de trois ans ne put lui don-

ner les talens qui lui manquoient, la prévoyance & la ſagacité. Ses guerres furent mal conduites, ſes traités peu honorables. Prenez-y garde, chers concitoyens; ſi vous concevez, à la place du gouvernement monarchique, celui que Coligny méditoit, que les ſeize cherchoient, après lequel Mézeray a ſoupiré, que l'Amérique a trouvé; les jours tout regrettés de Louis XII, ne ſeront pas les beaux jours de ce gouvernement. Le gouvernement étant alors l'aſſemblée générale, il ſera impoſſible que le gouvernement ait d'autre intérêt que le ſien, & partant que l'intérêt général, & comme les vertus publiques ne ſont autre choſe que l'amour de l'intérêt général, le gouvernement aura toujours des vertus. Des deux choſes à deſirer dans les chefs de l'état, les vertus & les talens, nous ſerons donc toujours sûrs de trouver l'une. Quand les deux ſeront réunies, alors quel empire floriſſant que la France! Et ſi nous faiſions toujours de mauvais choix, s'il arrivoit, ce qui eſt impoſſible, que nos chefs manquaſſent toujours d'habileté; eh bien! les choſes iroient comme du temps de Louis XII, où le prince n'avoit que des vertus, & nous ſerions au pair de ce regne. Il ne

pourroit donc manquer à ce gouvernement que des talens & des lumieres ; & la France en manqua-t-elle jamais? Mais la plupart de ſes grands hommes lui ont été inutiles. Qu'on compare les chefs que nomme la voix publique & ceux que nomme la cour. Aurions-nous jamais été vaincus ſi nous avions choiſi nos généraux? Jamais foulés, ſi nous avions choiſi nos miniſtres ? Je me déclare donc hautement pour la démocratie. Et comment répondre aux exemples de la Grece, de la Suiſſe & de l'Amérique ?

On répond que la lenteur des délibérations dans les républiques nuit à la promptitude néceſſaire aux opérations d'un bon gouvernement. Quelle mauvaiſe foi ou quelle ignorance ! Les Romains, demande l'orateur des états généraux, étoient-ils les derniers en campagne ? Quelle incroyable célérité dans la premiere expédition navale de Duilius ! dans l'armement de Carthage, à la troiſieme guerre punique ! L'hiſtoire n'offre rien de pareil, rien, ſi ce n'eſt l'armement de la ville de Paris, le 14 juillet 1789.

On répond encore que cette forme de gouvernement ne convient qu'à des petites villes comme Athenes & Geneve, à des iſles

comme

comme l'Angleterre, à des pays de montagnes comme la Suiſſe, ou à ceux qui ſont ſéparés des nations conquérantes par un archipel comme l'Amérique. Chers concitoyens, ces contrées, tour à tour libres & aſſervies, montrent que ce n'eſt point à leur poſition qu'elles durent le bienfait de la liberté. Qui ne voit que ces exemples ſe réfutent l'un par l'autre ? Si l'Angleterre eſt environnée de mers, Geneve ne l'eſt point. Si l'Attique eſt petite, l'Amérique eſt un vaſte continent. Si la Suiſſe a des montagnes, la Hollande n'en a point. Si l'Amérique a beſoin des barrieres de l'Océan pour ſe défendre, c'eſt une preuve que la petiteſſe d'un état, loin d'être favorable au gouvernement républicain, lui ſeroit plutôt contraire, puiſque plus il eſt petit, plus il eſt facile à envahir. Un grand pays comme la France, conſtitué république, n'auroit beſoin ni de la barriere des mers, ni du boulevard des Alpes. La liberté y ſeroit invincible.

Mais, dit-on, les parties de ce grand tout ſe déſuniroient; nous deviendrions autant de petites républiques. Je ne ſaurois me perſuader la poſſibilité de ce démembrement. Pourquoi nous déſunir ? Pour-

THE NEWBERRY LIBRARY

quoi vouloir être des Bretons, des Béarnois, des Flamands? Y auroit-il alors sous le ciel un nom plus beau que celui de François? C'est à ce nom déjà si célebre qu'il faut tous sacrifier le nôtre. C'est à vous, dignes représentans de la nation, à arracher toutes ces haies de division qui séparent les provinces, à nous unir si fortement, à nous donner une constitution si belle, si heureuse, que cette année 1789 soit pour nous, ce qu'étoit pour les Juifs celle de la délivrance des Pharaons, & qu'une loi divine & descendue du ciel nous inspire pour les gouvernemens étrangers la même aversion que ce peuple avoit pour les idoles des nations. Quelque mépris qu'on ait pour les Juifs, il est impossible de ne pas admirer leur législateur & la profondeur des fondemens sur lesquels il a bâti une constitution impérissable. Quand je lis le pseaume 113, je ne m'étonne plus qu'éparse depuis tant de siecles, cette nation n'ait jamais pu se fondre & se dissoudre avec les peuples au milieu desquels elle vit. Nous ne pouvons pas demander à nos députés qu'ils fassent sauter les montagnes comme des beliers; mais la raison seule peut nous or-

ganiſer auſſi fortement que le merveilleux, & la main de juſtice fera plus que la baguette de Moïſe.

O vous ! dignes repréſentans de la nation & les peres de la patrie, voyez tous les amis de la liberté & de l'humanité, tous ceux pour qui le bien public & la gloire du nom François ne ſont pas des chimeres, tourner inceſſamment vers votre auguſte aſſemblée des yeux pleins d'eſpoir & de reconnoiſſance. Juſqu'à ce jour vous avez rempli votre tâche avec courage, & la ſageſſe de vos délibérations eſt la meilleure réponſe aux détracteurs du gouvernement populaire. Votre ſerment avant la ſéance royale, & depuis, votre réponſe au marquis de Brezé qu'on vous envoyoit comme ſi vous étiez une proceſſion, & que vous euſſiez à écouter un maître des cérémonies, toute cette conduite ferme & ſage a bien juſtifié notre confiance. Vous avez donc juré de ne point vous ſéparer que la France n'ait une conſtitution digne d'elle. Pourſuivez ſans crainte ; le deſpotiſme frémit de lâcher ſa proie: il a déployé tout l'appareil de ſa puiſſance : il a oſé lutter un moment contre vous. Lutte impuiſſante ! vous avez perſiſté, & avec

vous la nation entiere. Continuez de donner au monde le plus beau des ſpectacles, un ſpectacle inconnu aux ſiecles paſſés, celui de la raiſon toute nue aux priſes avec la force, & victorieuſe.

Déjà la plus étonnante merveille s'eſt opérée. Nos ſoldats ont jetté leurs armes. L'exemple qu'ont donné les Gardes Françoiſes ne ſera point perdu pour l'armée. Braves ſoldats, venez vous mêler parmi vos freres, recevoir leurs embraſſemens. Nous allions nous entr'égorger: venez, mes amis, recevez les couronnes civiques qui vous ſont dues. Vous avez ennobli vos épées; maintenant elles ſont honorables, maintenant vous n'êtes plus les ſatellites du deſpote, les geoliers de vos freres, vous êtes nos amis, nos concitoyens, les ſoldats de la patrie; maintenant vous n'avez plus une livrée, vous avez un uniforme. Venez vous aſſeoir à nos tables; portons enſemble un toſt à la ſanté des auguſtes repréſentans du peuple françois, à la ſanté de l'immortel Necker, du duc d'Orléans, & que depuis les Alpes & les Pyrénées juſqu'au Rhin, on n'entende plus que ce ſeul cri: *Vive la nation, vive le peuple françois.*

Comme la face de cet empire eſt changée ! comme nous ſommes allés à pas de géans vers la liberté ! Altérés d'une ſoif de douze ſiecles, nous nous ſommes précipités vers ſa ſource dès qu'elle nous a été montrée. Il y a peu d'années, je cherchois par-tout des ames républicaines ; je me déſeſpérois de n'être pas né Grec ou Romain, & ne pouvois pourtant me réſoudre à m'éloigner de la terre natale, & d'une nation que, dans ſon aſſerviſſement même, on ne pouvoit s'empêcher d'aimer & d'eſtimer. Mais c'eſt à préſent que les étrangers vont regretter de n'être pas François. Nous ſurpaſſerons ces Anglois ſi fiers de leur conſtitution, & qui inſultoient à notre eſclavage. Plus de magiſtrature pour de l'argent, plus de nobleſſe pour de l'argent, plus de nobleſſe tranſmiſſible, plus de privileges pécuniaires, plus de privileges héréditaires. Plus de lettres de cachet, plus de décrets, plus d'interdits arbitraires, plus de procédure criminelle ſecrette. Liberté de commerce, liberté de conſcience, liberté d'écrire, liberté de parler. Plus de miniſtres oppreſſeurs, plus de miniſtres déprédateurs, plus d'intendans vice-deſpotes, plus de jugemens par commiſſaires, plus

de Richelieu, plus de Terrai, plus de Laubardemont, plus de Catherine de Médicis, plus d'Isabelle de Baviere, plus de Charles IX, plus de Louis XI. Plus de ces boutiques de places & d'honneurs chez la Dubarry, chez la Polignac. Toutes les cavernes de voleurs seront détruites, celle du rapporteur & celle du procureur, celles des agioteurs & celles des monopoleurs, celles des huissiers-priseurs & celles des huissiers souffleurs. La cassation de ce conseil qui a tant cassé. L'extinction de ces parlemens qui ont tant enregistré, tant décrété, tant lacéré, & se sont tant nosseigneurisés, qu'il en périsse jusqu'au nom & à la mémoire. Suppression de ce tribunal arbitraire des maréchaux de France. Suppression des tribunaux d'exception. Suppression des justices seigneuriales. La même loi pour tout le monde. Que tous les livres de jurisprudence féodale, de jurisprudence fiscale, de jurisprudence des dîmes, de jurisprudence des chasses, fassent le feu de la Saint-Jean prochaine ! ce sera vraiment un feu de joie, & le plus beau qu'on ait jamais donné aux peuples. Qu'on extermine sur-tout cette robe grise, cette police, l'inquisition de la France, le vil instrument de notre servi-

tude, ces milliers de délateurs, ces inſpecteurs, la lie du crime & le rebut des fripons mêmes. Qu'il fuie de la terre des Francs l'infame qui, depuis l'ouverture des états généraux, auroit dénoncé un citoyen; qu'il fuie, ou qu'il ſoit sûr que le fer ardent du bourreau le pourſuit, qu'il l'atteindra, & lui imprimera ſur la joue la lettre *eſpion* afin qu'on le reconnoiſſe. Qu'on détruiſe un autre eſpionnage plus odieux encore; du moins je me défie de la police; mais je me fie à la poſte, & elle me trahit; le commis de la barriere ne fouille que dans ma poche, celui de la poſte fouille dans ma penſée; que le ſecret des lettres ſoit inviolable. Que les vils fauteurs du deſpotiſme, que d'Eſprémeſnil, que Moreau, que Linguet, que l'abbé Maury, l'abbé Roy, que Condé, que Conti, que d'Artois vivent (1); qu'ils reſpirent pour

(1) De Launai, Fleſſelles, Foulon, Berthier, ont été punis plus exemplairement. Quelle leçon pour leurs pareils, que, l'intendant de Paris, rencontrant au bout d'un manche de balai la tête de ſon beau-pere, & une heure après ſa tête à lui-même, ou plutôt les lambeaux de ſa tête, au bout d'une pique; enſuite ſon cœur & ſes entrailles arrachées & portées en triomphe; enfin

montrer notre tolérance ; mais que le mépris s'attache à leurs pas ; qu'ils ne marchent qu'investis de l'exécration publique ; qu'au milieu de leurs valets & de leur faste, ils soient devant nos yeux & dans l'opinion comme ces traîtres que les Germains plongeoient dans la vase, dans le bourbier, dans une mare, & où ils les tenoient enfoncés jusqu'aux oreilles. La Bastille sera rasée, & sur son emplacement s'élevera le temple de la liberté, *le palais de l'assemblée nationale.* Peuples, on ne levera plus sur vous d'impositions royales, mais nationales, & pas un denier au delà des besoins de l'état, au-delà des besoins de l'année. Le trésor sera national, l'armée nationale composée de milices bourgeoises, de mi-

---

le corps décapité, traîné aux flambeaux dans les rues, couvert de sang & de boue, & devant un citoyen qui crioit : *Laissez passer la justice du peuple!* justice épouvantable ! Mais l'horreur de leur crime passe encore l'horreur de leur supplice. Les voilà donc enfin disparus ces traîtres qui vouloient nous égorger sans forme de procès. Ils ont subi la peine du talion. *Les uns sont morts, la fuite a sauvé tout le reste.* Comme les Tarquins, qu'ils ne rentrent jamais dans le pays d'où ils sont chassés.

lices (1) comme la magiſtrature, comme le ſacerdoce, où les vertus, la voix publique,

(1) M. de Mirabeau qui, dans ſon excellent ouvrage des lettres de cachet, dès 1782, avoit montré tant de choſes à faire, & en avoit laiſſé ſi peu à dire à l'aſſemblée nationale, me paroît y avoir parfaitement prouvé que les troupes réglées & perpétuelles ne ſont bonnes qu'à retenir une nation dans les fers, & non à la défendre. A Rome, les troupes réglées ſous les empereurs perdirent tout ce qu'avoient conquis les milices bourgeoiſes ſous les conſuls. Ces Grecs ſi fameux avoient-ils des troupes réglées? Les Suiſſes en ont-ils? Le jeune Scipion, Lucullus, l'eunuque Narsès, Torſtenſon, Alexandre, Annibal & tous les grands capitaines ont montré que ce n'eſt point la pouſſiere des camps & l'expérience qui donnent le génie des batailles; & pour remporter des victoires à dix-neuf ans, comme Pompée, il n'a manqué à notre cher & illuſtre général M. de la Fayette, que d'avoir des armées à commander. Aujourd'hui que l'artillerie & les ingénieurs décident preſque ſeuls des événemens d'une campagne, que l'eſprit de conquête s'eſt perdu, que l'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre commence à n'être plus le rêve d'un homme de bien, que la philoſophie & l'eſprit de liberté ne ſauroient manquer de franchir les Alpes, les Pyrénées & les mers; que je ne déſeſpere pas de voir la cocarde au Saint Pere, au grand Turc, au roi de Pruſſe & à la czarine, & que les états généraux

la conſidération méneront à tout, & la naiſſance, l'argent, la faveur du prince à rien. Nous aurons des bailliages provinciaux, des aſſemblées municipales, une aſſemblée nationale perpétuelle, arbitre de la paix & de la guerre, des traités & des ambaſſades; non pas une aſſemblée nationale dont les membres puiſſent ſe déclarer inamovibles, héréditaires, comme M. de Mirabeau en admet la poſſibilité dans ſa onzie-

---

de l'Europe pourroient bien ſe tenir dans une cinquantaine d'années, pourquoi fouler le peuple afin d'entretenir à grands frais deux cents mille oiſifs? Pourquoi ne pas retrancher ſoixante-dix millions d'impôts ſur un ſeul article de dépenſe inutile? En attendant cette diete européenne, ayons d'excellentes écoles d'artillerie & de génie, une excellente marine; que chaque ville ait ſon champ de Mars; point de privilege excluſif de porter les armes. Soyons tous dans la paix *quirites*, dans la guerre *milites*. Qu'il n'y ait de troupes réglées & perpétuelles qu'une maréchauſſée formidable aux brigands, étant elle-même une des diviſions de la milice bourgeoiſe, & en portant l'uniforme. Ayons ſur-tout la liberté & une patrie, & ces armées de ſerfs, ces automates Pruſſiens, Ruſſes & Autrichiens, malgré les manœuvres de Potsdam & les coups de canne de leurs officiers, ne pourront tenir contre nos légions républicaines.

me lettre, hypotheſe qui m'a étrangement ſurpris de la part d'un écrivain dont la logique eſt auſſi ſaine; mais une aſſemblée nationale, ſubordonnée à la nation, de maniere qu'un bailliage puiſſe retirer ſes pouvoirs à ſon repréſentant, & qu'on ſoit deſtitué comme on a été inſtitué. *Fiat! fiat!* oui, tout ce bien va s'opérer; oui, cette révolution fortunée, cette régénération va s'accomplir; nulle puiſſance ſur la terre en état de l'empêcher. Sublime effet de la philoſophie, de la liberté & du patriotiſme! nous ſommes devenus invincibles. Moi-même j'en fais l'aveu avec franchiſe, moi qui étois timide, maintenant je me ſens un autre homme. A l'exemple de ce Lacédémonien, Otriades, qui, reſté ſeul ſur le champ de bataille & bleſſé à mort, ſe releve, de ſes mains défaillantes dreſſe un trophée, & écrit de ſon ſang: *Sparte a vaincu.* Je ſens que je mourrois avec joie pour une ſi belle cauſe, & percé de coups, j'écrirois auſſi de mon ſang: *La France eſt libre.*

ERRATA.

Page 4, ſes ariſtrocrates, *liſez* les ariſtocrates.

Page 17, je ſerois auſſi bien fondé, *liſez* je ſerai auſſi bien fondé.

Page 19, c'eſt le clergé qui a fait le clergé, *liſez* c'eſt la clergie qui a fait le clergé.